

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ DES ANIMAUX SAUVAGES MALADES, BLESSÉS OU ORPHELINS?

Chaque année, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) reçoit des signalements d'animaux sauvages malades, blessés ou orphelins. Cependant, de nombreux jeunes animaux ne sont pas des « orphelins » qui ont besoin d'être secourus. Les spécimens de certaines espèces quittent temporairement leur progéniture, surtout pendant la journée, pour changer d'emplacement ou pour chercher de la nourriture. Les parents sont généralement à proximité, même si vous ne les voyez pas. Retirer un animal de son habitat peut souvent faire plus de mal que de bien.



Le MERN traite chaque rapport signalant un animal malade, blessé ou orphelin au cas par cas.

Si vous rencontrez un animal que vous pensez malade, blessé ou orphelin, vous serez peut-être tenté de prendre les choses en main, mais même si vos intentions sont louables, vous risquez de mettre l'animal ou vous-même en danger. Garder des animaux sauvages en captivité peut être dangereux pour les animaux tout comme pour les humains.

Suivez plutôt ces étapes simples :

- 1** Ne retirez pas l'animal de son habitat naturel;
- 2** Allez voir l'animal à plusieurs reprises pendant 24 à 48 heures pour vérifier s'il va bien, tout en maintenant une distance sécuritaire;
- 3** Si la mère n'est pas revenue dans les 48 heures, communiquez avec votre bureau local ou régional du MERN.

